



# Covid19

## Mesures communales

Chères habitantes, chers habitants de Bretigny-sur-Morrens,

L'administration communale de Bretigny-sur-Morrens, tout comme le canton, met en œuvre son plan de continuité. Cela signifie que le greffe municipal et le contrôle des habitants sont fermés jusqu'à nouvel avis, afin de protéger nos employées communales et la population.

Toute demande doit ainsi être faite par téléphone ou courriel. Les informations et numéros sont sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, la Municipalité va contacter toutes les personnes de plus de 65 ans, afin de s'assurer qu'elles ont le soutien nécessaire pour leurs courses et autres tâches nécessaires qu'elles ne pourront plus accomplir et leur proposer un soutien si ce n'est pas le cas.

Si vous connaissez d'autres personnes à risques qui vont devoir rester strictement chez elles et qui pourraient avoir besoin de soutien, vous pouvez contacter Mme Seema Ney, conseillère municipale en charge du social, pour en discuter (078 662 48 67).

Des solutions pour apporter un soutien à toute personne qui en aurait besoin dans le village seront proposées.

Nous vous remercions de respecter les consignes pour limiter la propagation de ce virus.

Prenez soin de vous et de vos familles.

La Municipalité de Bretigny-sur-Morrens